

## Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°256



Le MEDEF est la première organisation d'entrepreneurs en France. Fort de ses 119 organisations territoriales et 101 fédérations professionnelles, il réunit plus de 200 000 entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, dans tous les territoires, rayonnant en Europe et à l'international. Il rassemble l'ensemble des filières de la transition énergétique : production et fourniture d'énergie, réseaux de transport et de distribution, efficacité énergétique, développement de produits, technologies, services dans l'énergie, l'industrie, le bâtiment, les transports, le numérique, la ville durable...

L'action du MEDEF reflète pleinement sa mission et sa raison d'être : **Agir ensemble pour une croissance responsable**. Le MEDEF dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et œuvre auprès des différents décideurs en faveur d'une meilleure compréhension des contraintes et des atouts des entreprises pour la transition énergétique. Il a pour priorité de faire de la transition énergétique un levier de compétitivité, de croissance et d'emploi.

Contact :

Jean-Baptiste Léger, responsable du pôle Transition Ecologique du MEDEF  
[jleger@medef.fr](mailto:jleger@medef.fr)

## Le point de vue du MEDEF sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

### EN BREF

**Les entreprises sont déterminées à investir pour une transition énergétique source de croissance, de compétitivité et de souveraineté.** Pour agir, elles ont besoin d'un cadre cohérent, transparent et incitatif, d'une stabilité des objectifs et des réglementations, d'une prévisibilité des moyens publics et privés, d'un approvisionnement en énergie compétitif, stable et souverain, de compétences, de conditions de concurrence équitable et d'outils de lutte contre les fuites de carbone. Réunir ces conditions est clé pour faire de la décarbonation une opportunité de croissance et de réindustrialisation.

**Le MEDEF salue la volonté d'apporter de la visibilité aux acteurs** par une trajectoire cohérente avec les objectifs européens et internationaux, une concertation avec les parties prenantes et une planification qui s'appuie sur les travaux coconstruits avec les filières : feuilles de route de décarbonation, politique des « 50 sites », France 2030... Cette approche doit rendre la planification lisible et opérationnelle sans multiplier les cadres de reporting.

**Le mur d'investissement pour atteindre les objectifs énergie-climat est conséquent.** Ce défi inédit impactera les finances publiques, les revenus des ménages et les marges des entreprises déjà contraints. Or, il faut engager sans tarder les investissements dans toutes les briques énergétiques, la décarbonation des usages des entreprises et des ménages, et la production de technologies propres pour une transition compétitive et souveraine dans une totale neutralité technologique.

**Les difficultés de bouclage doivent alerter sur notre capacité à mettre les objectifs en adéquation avec les moyens dans le cadre d'un plan d'action opérationnel.** Il s'agit de décliner et d'articuler dans les temps les trajectoires technologiques, industrielles, sociales et économiques ainsi que les actions de politique publiques : politiques incitatives, financement, instruments de compétitivité et de souveraineté, etc. Pour sécuriser leurs investissements, les entreprises ont besoin de visibilité et d'être rassurées sur la faisabilité opérationnelle et économique des leviers proposés. Il est essentiel de finaliser le bouclage macroéconomique.

## Se donner les moyens de l'accélération

Les projets soumis à concertation mettent sur la table des objectifs ambitieux et cohérents avec les cibles de décarbonation fixées pour 2030 et 2050 en France et en Europe pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. Ils se basent sur trois années de travaux qui ont associé l'ensemble des parties prenantes, dont les entreprises. Ces objectifs sont indispensables pour clarifier le cap que l'Etat souhaite fixer en matière de stratégie énergie-climat et permettre aux acteurs de se transformer et d'investir.

Pour le MEDEF, ce cadre devra rester flexible, dynamique et ouvert sur le post-2035, intégrant des clauses de revoyure tout en assurant la visibilité et la stabilité nécessaire aux investissements. Il s'agit de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique, des évolutions technologiques et de l'innovation continue dans les solutions de demain, du cadre européen et international, des politiques conduites par d'autres pays (ex : Etats-Unis, Chine...), ou des niveaux de prix des énergies.

Pour la première fois, le gouvernement fixe un objectif en termes de consommation d'énergie décarbonée (60% en 2030). Pour le MEDEF, la transition doit être fondée sur la diversité et la complémentarité des solutions : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables, électrification des usages, nucléaire, flexibilité, stockage, molécules décarbonées, chaleur ou encore technologies de captage, stockage et utilisation de CO<sub>2</sub>. Le cadre doit être neutre technologiquement et permettre des stratégies de décarbonation efficaces, offrant une flexibilité dans les choix technologiques. Il doit aussi chercher à affirmer la souveraineté et la résilience énergétique de la France, en sortant de façon concertée et accompagnée des dépendances aux importations d'énergies fossiles.

La stratégie énergie-climat renoue avec

l'ambition de conjuguer souveraineté, réindustrialisation et décarbonation, dans la lignée du rapport Draghi. Les documents fixent certains objectifs pour relocaliser, renforcer et développer les filières industrielles stratégiques. Ces mesures doivent permettre de corriger notre perte de compétitivité à l'international et de mieux concilier les objectifs climatiques, de réindustrialisation et d'une croissance pérenne et créatrice d'emplois. Seule la croissance peut financer les besoins d'innovation et d'investissement dans la décarbonation. Le projet de SNBC intègre pour la première fois un objectif de réduction de l'empreinte carbone à 2050, une demande de longue date du MEDEF. Réduire nos émissions domestiques sans s'attaquer à nos émissions importées reviendrait à poursuivre le mouvement de désindustrialisation. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 23 % dans les années 1960 à un peu moins de 10 % ces dernières années. Entre 1995 et 2022, [les émissions domestiques ont baissé de 20% tandis que les émissions importées ont cru de 32 %](#).

### Assurer un bouclage énergétique et climatique

Le MEDEF s'inquiète des incertitudes sur l'usage de la biomasse, ses gisements et la capacité d'absorption des puits de carbone, en raison de la poursuite des travaux de modélisation que doit encore conduire l'ADEME au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Compte tenu de l'ampleur des travaux engagés et du besoin de visibilité, il est nécessaire de surmonter ces obstacles rapidement, bien avant les échéances de fin 2025. S'il reconnaît le besoin de concilier les besoins avec les ressources disponibles, le MEDEF appelle à un travail concerté sur les arbitrages attendus à l'horizon 2035, en intégrant les diverses contraintes selon les types de biomasse ou la

complémentarité entre usages et le développement de nouvelles technologies de valorisation. Les acteurs économiques doivent être associés aux travaux du SGPE et du GIS.

Alors que les objectifs de la PPE se concentrent largement sur la production, l'impératif de bouclage implique d'affiner et de décliner les trajectoires de manière granulaire, sur toutes les mailles du système énergétique : production, consommation, réseaux, stockage... Les besoins concernent notamment l'électrification, alors que les acteurs économiques s'inquiètent d'une demande électrique stagnante et d'un risque de déséquilibre entre offre et demande, associés à une destruction de demande dans l'industrie et à un retard dans l'électrification. Des plans cohérents doivent être apportés pour développer les usages, les infrastructures et les flexibilités.

Plus généralement, il faut assurer la cohérence et la coordination de la planification à tous les niveaux, afin de minimiser les risques à moyen et long terme d'inefficacités dans l'allocation des ressources privées et publiques, de sur- ou sous-capacités, de destruction de valeur ou encore de sécurité d'approvisionnement.

### *Passer de la planification à l'action*

Le MEDEF appelle à une déclinaison opérationnelle des objectifs pour offrir aux entreprises des schémas de transition clairs et cohérents pour leurs investissements et leur décarbonation. La planification doit s'articuler pleinement avec les trajectoires sectorielles et les feuilles de route des filières, en tenant compte des dynamiques industrielles, des objectifs de réindustrialisation et de la viabilité économique du système. Une décarbonation efficace, juste et compétitive exige d'éviter toute destruction de valeur, notamment industrielle. Des stratégies dédiées et exhaustives sont attendues dans tous les

secteurs : le MEDEF appelle à dupliquer l'approche dédiée sur la mobilité (SDMP) au secteur du bâtiment.

Le projet de guide sur l'alignement du reporting des entreprises avec la SNBC, initialement destiné aux seules entreprises recapitalisées par l'Etat, soulève deux difficultés : 1) il opère un glissement vers une redevabilité individuelle des entreprises vis-à-vis de l'atteinte des objectifs nationaux, 2) il alourdit un cadre de reporting climatique déjà complexe en France (bilans d'émissions, ACT, indicateur climat Banque de France...) comme en Europe et à l'international (CSRD, CS3D, taxonomie, standards EFRAG...).

Dans une approche intégrée de la transition énergétique visant à renforcer la souveraineté et le leadership industriels de la France, les documents doivent encore offrir une vision détaillée et coordonnée du développement des écosystèmes nécessaires aux trajectoires. Les perspectives données pour certaines chaînes de valeur (solaire, pompes à chaleur) doivent être étendues. Il convient de préciser et d'harmoniser les besoins en innovation, en structuration des chaînes de valeur, en planification logistique, en circularité et en souveraineté, notamment pour les secteurs stratégiques pour la réindustrialisation et la résilience de l'économie française.

La dimension sociale est essentielle : il convient de mieux préciser les mesures envisagées pour accompagner les changements structurels en matière de métiers, de qualifications et de compétences. Le dialogue économique et social doit être au cœur de ces réflexions pour développer les filières de manière concertée et accompagner la transition.

La décarbonation doit se construire dans les territoires, en tenant compte des réalités locales : le MEDEF salue les efforts pour décliner et opérationnaliser les objectifs selon le potentiel et la situation de chaque région et territoire, via les COP régionales/territoriales

et les Comités Régionaux de l'Énergie. Il appelle à une collaboration renforcée avec les parties prenantes locales et à une stratégie territoriale cohérente intégrant les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de ressources disponibles (énergie, foncier). La transition dans les territoires doit aussi apporter des solutions durables pour décarboner ou reconverter les sites industriels, en vue de préserver le tissu industriel et en tenant compte du potentiel qu'offrent ces sites à l'effort général de décarbonation.

### *Expliciter les déterminants économiques*

La décarbonation appelle des défis économiques majeurs. Il faut mobiliser près de 70 mds€ d'investissements supplémentaires par an d'ici 2030, créer de nouveaux marchés de manière coordonnée, développer des politiques incitatives, accompagner le changement des comportements et transformer les modèles d'affaires. Le succès de la transition reposera sur la capacité à débloquer ces investissements tout en préservant la compétitivité, le pouvoir d'achat et les finances publiques.

Les entreprises sont en première ligne des efforts à mener, alors qu'elles traversent des crises multiples et que leur compétitivité à l'international se dégrade. Au-delà des trajectoires énergétiques et industrielles, les entreprises ont besoin de précision et de visibilité sur les projections économiques et les leviers associés pour se projeter et investir. Le MEDEF regrette que les documents stratégiques n'incluent pas d'étude d'impact économique qui préciserait les montants d'investissement, les besoins de financement associés, et détaillerait les autres coûts pesant sur les entreprises (prix de l'énergie, fiscalité, prix du CO<sub>2</sub> sur les enchères ETS...). La visibilité sur les paramètres est aussi essentielle pour engager collectivement les réflexions sur les moyens et leviers à mobiliser.

### *Définir des leviers de politiques publiques cohérents et efficaces*

La réussite de la transition reposera aussi sur l'action des pouvoirs publics : le MEDEF souligne l'importance d'un cadre incitatif efficace, ciblé et stable permettant de débloquer les investissements privés, d'assurer la viabilité des modèles d'affaires de la transition, de répartir équitablement l'effort de financement en préservant la compétitivité et le pouvoir d'achat, et d'assurer un coût de l'énergie stable, prévisible et compétitif. La réussite des objectifs ambitieux fixés par la PPE et la SNBC reposera sur l'adéquation et l'efficacité des moyens déployés pour les atteindre.

A la lecture des documents, le MEDEF regrette l'absence d'engagement clair de l'Etat sur les dispositifs qu'il compte déployer sur la durée. Les ressources publiques nécessaires à l'atteinte des objectifs au-delà de 2024 restent incertaines, et les acteurs économiques n'ont pas de visibilité sur l'évolution à venir du cadre énergie-climat (post-ARENH, réforme des CEE, ETS 2, MACF...). Le MEDEF demande aux pouvoirs publics une coordination accrue entre les documents programmatiques et la stratégie pluriannuelle de financement, une stabilisation rapide du cadre réglementaire et le déblocage des financements déjà annoncés (France 2030).

Le MEDEF appelle également à une cohérence des leviers de politique publique pour débloquer les investissements les plus efficaces et maîtriser les impacts budgétaires, en s'appuyant sur des indicateurs comme le coût des émissions évitées. Les pouvoirs publics doivent expliciter leurs choix sur le rôle et le domaine de pertinence des outils économiques, comme recommandé par la Cour des comptes et l'IGF. Elle devra inclure les signaux prix fiscaux et du CO<sub>2</sub>, les ressources disponibles pour accompagner la transition écologique, le fléchage des recettes

fiscales, le rôle des outils parafiscaux (CEE) ou encore la redistribution des recettes issues de la tarification du carbone (ETS 1 et 2) pour accélérer la décarbonation.

Enfin, le MEDEF demande une rationalité accrue et une stabilité fiscale. Il faut mettre fin à certains arbitrages, encore constatés lors de l'examen du PLF 2025, qui font de la décarbonation et de l'énergie des variables d'ajustement de politiques budgétaires de court terme. Ici aussi, une vision cohérente et durable est essentielle pour sécuriser la transition énergétique.

### *Mieux prendre en compte la dimension internationale et géopolitique*

Pour le MEDEF, l'ajout dans la SNBC d'un indicateur d'empreinte carbone à horizon 2050 est une avancée majeure. Toutefois, l'horizon retenu ne permet pas de traiter les défis à court et moyen terme liés à l'exposition internationale des entreprises françaises. La France et l'Europe souffrent d'un décrochage de compétitivité majeur par rapport aux grands concurrents internationaux (Chine, Etats-Unis), qui bénéficient d'un environnement réglementaire favorable et d'une énergie abordable et abondante. Ces pays ont développé des stratégies offensives d'attractivité pour le développement des industries bas-carbone et écono-intensives, attirant les capitaux et conduisant déjà à des situations de surcapacité, par exemple dans les batteries ou les panneaux solaires.

Le MEDEF demande que la stratégie française intègre pleinement le contexte mondial dans la définition des objectifs de développement des chaînes de valeur stratégiques, des trajectoires des secteurs soumis à concurrence internationale et dans la définition des instruments de compétitivité et de souveraineté. Il faut faire lever sur le leadership climatique de l'Europe et en particulier de la France, [dont le point de PIB](#)

[est plus de 2 fois inférieur en contenu carbone à celui des Etats-Unis et 4 fois à celui de la Chine](#). Les documents stratégiques doivent inclure un indicateur d'empreinte carbone dès 2030, et renforcer dès à présent la boîte à outils de compétitivité nécessaire pour combler l'écart avec ces pays, éviter les délocalisations et réindustrialiser la France : réforme des critères de la commande publique, refonte structurelle du MACF et maintien des quotas gratuits pendant la période de transition pour assurer des conditions de concurrence équitables, cadre post-ARENH et signaux de moyen et long terme, ... Il sera aussi nécessaire d'harmoniser les dispositions françaises et européennes pour assurer des conditions de concurrence équitable au sein du marché unique.

## Conclusion

**La transition énergétique est un impératif pour atteindre les objectifs climatiques tout en renforçant la souveraineté de la France, la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages. Le succès de la stratégie française reposera sur une planification pragmatique, associant les acteurs économiques et sociaux aux décisions, et un cadre réglementaire stable, incitatif et cohérent en termes de réalisme économique, d'équité sociale et de cohésion des territoires. Alors que les transformations doivent être engagées sans délai, les objectifs ambitieux de la stratégie française nécessitent des moyens adaptés et une planification pleinement opérationnelle à tous les niveaux. Plusieurs enjeux de bouclage restent à approfondir afin de garantir aux entreprises un cadre clair et une visibilité suffisante pour sécuriser leurs investissements et réaliser les trajectoires : articulation des financements publics et privés, enjeux de compétitivité, de fuites de carbone et de souveraineté, bouclage énergétique, déclinaison des trajectoires, et cohérence générale des leviers**

de politique publique.

Les entreprises sont prêtes à jouer leur rôle pour développer, produire, commercialiser et exporter des solutions bas-carbone compétitives et contribuer à une transition juste, créatrice de valeur partagée, de souveraineté, d'emploi et de pouvoir d'achat. Fidèle à sa raison d'être « Agir ensemble pour une croissance responsable », le MEDEF s'engage à continuer à travailler aux côtés des parties prenantes pour assurer le succès de cette transition.